

Je retiens surtout que dans les mois qui viendront il faudra peaufiner l'analyse et voir quel pourrait être, à l'échelle européenne d'une part et à l'échelle du Gouvernement wallon d'autre part, les possibilités de mise en œuvre de ce projet. Je pense que nous pourrions envisager de faire passer cet axe que nous avons défini dans l'ordonnance de 2007 à l'échelle de la Région wallonne. Je reconnais, ces dernières années, qu'il y a déjà eu des travaux qui ont été effectués. On peut se permettre d'y jeter un oeil à court terme et avoir une réflexion plus large sur l'ensemble des voies navigables wallonnes, tel que vous le souhaitez. Cela me paraît de bonne aloi. Comptez sur moi pour pouvoir, en temps et en heure, dans les mois et années qui viennent, revenir sur ce dossier pour qu'il puisse avoir l'occasion d'être concrétisé sous votre égide.

See the English translation on page 4

QUESTION ORALE
DE M. SENESAEI À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU
PATRIMOINE,
SUR
« L'INITIATIVE « CARBAG » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'initiative « Carbag » ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le constat est simple : chez nous, l'état de propreté de nos routes laisse à désirer et l'image de notre Région en est ternie, vous en êtes bien conscient.

Lors de la législature précédente, la lutte contre les incivilités environnementales a été renforcée mais je pense que nous pouvons aller plus loin. Certes, nous sommes au coeur de l'Europe et notre réseau routier est dense mais les bords de nos routes ne sont pas des dépotoirs.

Les automobilistes et les camionneurs jettent tout et n'importe quoi par les fenêtres alors qu'il suffit d'un minimum de civisme et/ou d'une poubelle de voiture.

Dans la province de Luxembourg, une initiative intéressante a été adoptée afin d'améliorer la situation. La distribution de poubelles de voitures

« carbag » a été organisée. Le concept vient de chez nos voisins luxembourgeois. L'objet est petit, facile à mettre dans une voiture et on peut y mettre toutes sortes de déchets, emballages de bonbons, cannettes vides...

En 2007, 200.000 carbags étaient commandés et distribués, notamment par les Maisons du Tourisme, les Syndicats d'initiative, les parcs à conteneurs et les stations-service. Au vue du succès rencontré, 100.000 pièces ont été recommandées récemment.

Messieurs les Ministres — car la question a aussi été posée à votre collègue, Monsieur Henry et c'est vous qui avez l'opportunité de répondre à la question — avez-vous eu des échos de cette initiative ? Quelles ont été les différentes réactions ? Vos services respectifs ont-ils pu évaluer l'impact de cette opération ? Le cas échéant, envisage-t-on une généralisation de cette opération et du carbag à l'ensemble de la Wallonie ?

A-t-on depuis la mise en œuvre de celle-ci observé une amélioration de la propreté des routes luxembourgeoises ? Une baisse de la quantité de déchets retrouvés le long des routes a-t-elle été constatée ?

Je pense que cette initiative peut être intéressante et qu'elle s'inscrit dans le cadre de la DPR qui stipule que : « le renforcement de la lutte contre les incivilités sera une priorité pour le Gouvernement. En ce qui concerne la répression de la délinquance environnementale, le Gouvernement poursuivra les efforts engagés en faveur d'une sanction rapide et dissuasive vis-à-vis de ces incivilités. Il veillera à assurer les interactions nécessaires entre la Région wallonne et les autorités locales ».

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – La propreté fait effectivement partie de mes compétences au niveau du Gouvernement wallon.

Concernant le carbag, celui-ci a connu un certain succès. La preuve, de nouveaux carbags ont été recommandés. J'ai encouragé ce projet pilote pour voir effectivement la pertinence de celui-ci. Il a bien fonctionné. On peut donc envisager de l'étendre à d'autres endroits en Wallonie, voire à l'ensemble de la Wallonie. J'attends de voir l'ensemble des chiffres au travers de la réalité de la propreté de nos routes et pas uniquement de nos routes puisque c'est bien plus que l'ensemble des routes régionales, il y a toute une série de routes communales et provinciales qui sont touchées aussi. La propreté dans nos forêts, dans nos villages, dans nos quartiers. Il y a tous ces éléments qui interviennent dans la réalité de la

propreté, de l'image de notre région comme vous le dites parfaitement.

J'attends donc l'ensemble des données pour voir si oui et comment on pourrait envisager de mener cette action plus largement sur le territoire wallon, début de l'année prochaine.

Deuxième élément, je vous rappelle que, au travers d'un décret important, le décret sur les infractions environnementales, j'ai pu, dans une autre vie, grâce à vous et grâce à d'autres, faire en sorte que nous puissions classer clairement les infractions environnementales et avoir le paiement immédiat, pour lutter efficacement en terme de dissuasion, contre les incivilités environnementales, les jets de cannettes, de mégots... Nous avons fait en sorte que les agents habilités à le faire puissent sanctionner immédiatement les gens qui ne respectent pas les autres et qui donnent une image bien piètre de notre belle région.

Il faut aussi pouvoir dresser le bilan de cela et de encore renforcer les équipes, le cas échéant, pour dresser des procès verbaux. Il faut qu'il y ait une dissuasion forte sur le territoire. On voit une certaine évolution, maintenant. Je n'ai pas les éléments statistiques, je les aurai dans les prochains mois par rapport à l'évolution entre 2008-2009, puisque l'année n'est par encore terminée.

J'en viens plus spécifiquement sur la propreté de nos routes. J'ai demandé, il y a déjà quelques temps, à l'administration SPW DG Routes de pouvoir établir un cadastre complet des méthodes utilisées sur le terrain puisque, d'un district à l'autre, les choses sont parfois différentes. Il y a parfois de l'externalisation en matière de propreté, il y a les PTP Wallo'net et autres, qui existent à la fois pour les contrats de rivière, les maisons de tourisme, qui concernaient les grandes villes les plus touristiques de notre Région.

En fonction de ce cadastre et de ce bilan des méthodes utilisées, nous allons pouvoir harmoniser au maximum et voir comment certains ont pu améliorer de façon très importante la réalité de la propreté, et élargir ces méthodes-là à l'ensemble de la Région.

Cela se voit qu'il y a certaines différences sur le terrain, entre le Sud de la Wallonie, l'Est de la Wallonie et d'autres zones de notre Région.

C'est un dossier qui me tient vraiment à coeur, et que je vais prendre à bras-le-corps pour faire en sorte que cette harmonisation — les méthodes, la sévérité, la répression sur le terrain — soit effective. Nous l'avons voulu sur le plan législatif; on doit pouvoir le mettre en oeuvre sur le plan de la concrétisation sur le terrain. Les méthodes, au travers du nettoyage, doivent aussi être harmonisées, elles doivent être les plus performantes possible par

rapport au service qui est rendu, et par rapport à l'application du principe du pollueur-payeur. Il y a toutes une série de déchets jetés, et donc une campagne à mener, vis-à-vis des transporteurs routiers et autres qui ne font que traverser notre Région, mais qui «arrosent» nos routes de leurs consommations.

Rendez-vous, en tout cas, début de l'année prochaine, non seulement pour les statistiques, mais aussi pour un plan plus général de propreté dans notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'entends et salue sa volonté d'oeuvrer pour que l'image de notre Région, à travers un visuel autoroutier et routier que l'on parcourt, puisse être de bon aloi pour nos visiteurs, mais aussi pour les Wallonnes et les Wallons.

J'entends aussi qu'après la prévention et toutes ses formes, la répression est nécessaire.

Monsieur le Ministre, vous apportez aussi une conviction, que j'ai acquise avec les agents constatateurs d'infractions environnementales. J'ai eu la chance, dans ma commune, grâce à vous, de bénéficier de points APE pour l'engagement d'un de ces agents. Je dois vous dire que sur le terrain, c'est d'une efficacité redoutable. Il s'agit d'une commune de 10.000 habitants, semi-rurale, et le nombre de déchets sur les six derniers mois a diminué de manière très significative. Je pense vraiment qu'après les formes de prévention qui ont été utilisées, les gens ne comprennent qu'une chose: leur porte-monnaie. Il faut la sanction immédiate avec l'amende administrative qui est infligée. Vous avez eu là une idée porteuse, et il faut la poursuivre et l'amplifier.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Très rapidement, je voudrais dire que des communes le font très bien. Elles ont investi — parce que même si la Région wallonne intervient, il y a quand même un investissement de la part de la commune. En cette matière et pouvoir, au travers de votre expérience — que ce soit chez vous ou ailleurs —, mettre cela en exergue est utile, dans l'échange vis-à-vis des autres communes. Parce que l'on voit que le niveau de priorité n'est pas le même d'une commune à l'autre. On doit en faire une priorité sur toute la Région, parce quand on la traverse, pour un touriste ou pour un citoyen, on ne distingue pas nécessairement les zones et les réalités communales. La force de l'exemple, l'échange d'expériences peuvent être intéressants dans une commune comme la vôtre, ou dans d'autres communes.

M. Senesael (PS). – En tout cas, si vous le souhaitez, je veux bien apporter un témoignage très positif à cet effet, parce qu'il y a une volonté de la Région et de la commune d'œuvrer en commun dans ce genre de dossier.

**QUESTION ORALE
DE M. TACHENION À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU
PATRIMOINE,
SUR
« LA WALLONIE COMME CARREFOUR
DES VOIES NAVIGABLES EUROPÉENNES »**

**INTERPELLATION
DE M. SENESAEI À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE
L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA
NATURE, DE LA FORÊT ET DU
PATRIMOINE,
SUR
« LE TRANSPORT FLUVIAL »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la Wallonie comme carrefour des voies navigables européennes » et l'interpellation de M. Senesael à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le transport fluvial ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, M. Prévot a développé une préoccupation qui inclut la voie d'eau dans sa question et qui rejoint, dans une certaine mesure, la réflexion que je vous propose. C'est une réflexion qui se noue autour de sujets essentiels : le transport fluvial, la mobilité, les préoccupations environnementales, l'impact de celles-ci pour la Wallonie, son développement économique, et surtout la place de la Wallonie dans l'Europe en matière de transports.

Monsieur le Ministre, vous le savez sans doute mieux que moi, entre 1996 et 2008, le transport de marchandises par la voie d'eau wallonne a augmenté de 55% ce qui, en tonnage transporté, représente une évolution de 41% pour le même intervalle. D'après les chiffres dont nous disposons, d'ici à 2030, le Bureau du plan entrevoit une augmentation de l'ordre de 60% du transport de marchandises, au sens large du terme. Donc, en termes d'enjeu écologique, la problématique du transport fluvial est d'une importance considérable.

Je souhaiterais centrer ma préoccupation sur un projet dont on parle beaucoup, à savoir le projet Seine-Nord-Europe, qui a deux branches qui concernent notre pays puisque les Régions wallonne et flamande sont également impliquées - : la branche Ouest — je laisserai à M. Senesael le soin de développer son argumentation par rapport à cela — et la branche Est, qui touche plus à la dorsale wallonne.

L'objectif est de « liasonner » nos voies navigables avec ce grand projet, et donc de solutionner des problèmes que nous connaissons depuis longtemps, essentiellement de deux types : la problématique de l'envasement — ce qu'on appelle les boues de dragage — et de la mise à gabarit de nos voies navigables.

Dans ma région, qui n'est pas une région d'extrême, entre la Wallonie picarde de M. Senesael et la région de Mme la Présidente, il y a un point noir que vous connaissez sans aucun doute, c'est le fameux canal reliant Condé à Pommeroeul, qui est dans une situation de paralysie depuis de très nombreuses années. Il y a à peu près 18 ans que ce canal est fermé à toute navigation, tout simplement parce qu'il est obstrué par l'envasement lié essentiellement au déversement de la Haine à un endroit déterminé dudit canal.

D'après les informations dont je dispose, le curage des boues commencera prochainement du côté français. Il me semble que les Français « mettent le pied sur le champignon », puisque la mise en service du nouveau canal français est prévue à l'horizon 2015. Des travaux importants sont donc prévus du côté français.

La question qui vient naturellement à l'esprit, c'est de savoir où nous en sommes exactement de notre côté, tant en ce qui concerne la problématique de l'envasement que celle de la mise à gabarit. Il y a la problématique de l'Écluse d'Hensies et peut-être d'autres passages délicats également.

Qu'en est-il du partenariat avec la France par rapport à ce dossier ? Je répète que c'est un élément important en termes d'ouverture et de liaison au niveau de la dorsale wallonne.

Si vous me permettez, j'ai une petite réflexion qui va dans le sens également de celle de M. Prévot : il est vrai qu'on situe, à cet endroit-là, un noeud autoroutier, fluvial et peut-être ferroviaire — la ligne Blaton-St Ghislain ne passe pas très loin. M. Prévot a évoqué la problématique des plate-formes intermodales ; cela pose la question du co-financement, mais aussi d'un cadastre à établir dans ce registre-là. La région d'Hensies dispose de potentialités en termes de terrains disponibles ; cela pourrait être un endroit intéressant pour développer ce genre d'initiatives.

(Translation in english of the yellow excerpts)

Madam the President, dear Minister, dear colleagues,
the conclusions is simple, **in our country, the cleanliness of our roads is weak and the image of our region is tarnished.**

In the Belgian Province of Luxembourg, an interesting initiative has been adopted in order to improve situation. The **distribution of garbage bins for the car "Carbag"** was organized. The concept has its origins in our neighbour country Luxembourg.

In 2007, 200.000 Carbags were ordered and distributed in container parks and petrol stations and also through the tourist offices and organisations. In view of this success 100.000 pieces have been re-ordered in 2009.

Regarding the project Carbag, it has had quite some success. The evidence, new Carbags were ordered. I encouraged the pilot to actually see the relevance of it. It worked well. We can therefore consider extending it to other places in Wallonia, or even all of Wallonia.

I expect the resume of all data to see whether and how we might consider conducting this work more widely in the Walloon region, early next year (2010).